

# ÉNONCÉ DES BESOINS FOURNITURE DU DISPOSITIF D'ÉVACUATION EN MER À BORD DU BÂTIMENT MADELEINE



GRUPE CTMA | MADELEINE

pour



Transport  
Canada

Transports  
Canada

Canada

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

## Table des matières

1.1	Mandate.....	3
1.2	Madeleine Marine Evacuation System Replacement .....	3
1.2.1	Vessel’s Particulars .....	4
2	<b>General Information</b> .....	6
3	Description of Work .....	8
3.1	Existing Equipment .....	8
3.2	Equipment to be supplied .....	11
3.2.1	Functionalities of new MES systems and accessories.....	12
4	<b>General Requirements and Standards</b> .....	13
5	<b>Experience</b> .....	14
6	Supplied info + Drawings.....	14
7	Responsibilities of Contractor and TC.....	15
8	Imposed Constraints.....	16
9	Deliverables .....	17
10	<b>Basis of Payment</b> .....	18
	Selection Criteria .....	19
	Contractor Selection Method .....	19
	Mandatory Technical Criteria .....	20
	TOC .....	

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

# 1 Contexte

## 1.1 Mandat

Les dispositifs d'évacuation en mer (DEM) du navire à passagers et roulier C.T.M.A Madeleine, qui appartient à Transports Canada (TC), doivent être remplacés. Actuellement, le bâtiment est doté de DEM qui, bien qu'ils soient conformes aux règlements et exigences applicables, approchent de la fin de leur durée de vie utile. Ce bâtiment est exploité par un tiers en vertu d'ententes de charte-partie (C.T.M.A).

## 1.2 Remplacement du dispositif d'évacuation en mer du Madeleine

Le Madeleine, exploité par Coopérative de Transport Maritime & Aérien (CTMA), offre un service entre Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine (Québec) et Souris (Île-du-Prince-Édouard). Le bâtiment est exploité d'avril à la mi-janvier chaque année, selon les conditions de glace. Le bâtiment est classé et est délégué à Lloyd's Register.

Le Madeleine est certifié pour transporter 750 passagers et 50 membres d'équipage, ou 768 passagers et 32 membres d'équipage, pour un effectif total de 800 personnes. Le bâtiment navigue entre Cap-aux-Meules (Québec) et Souris (Île-du-Prince-Édouard). Selon la Classification maritime canadienne, ce bâtiment est classé dans la catégorie de voyage de cabotage de classe II. Par conséquent, conformément au *Règlement sur l'équipement de sauvetage C1436*, ce bâtiment est un bâtiment de classe II.

Les dispositifs d'évacuation en mer qui doivent être remplacés comprennent les deux chutes et les seize (16) radeaux de sauvetage et berceaux connexes. Les huit (8) radeaux de sauvetage (25 personnes) et les bossoirs installés à l'extrémité arrière du bâtiment demeureront à bord et ne seront pas remplacés. Les bateaux de sauvetage installés doivent être conservés et les nouveaux radeaux fournis avec le DEM doivent pouvoir être tirés par les bateaux de sauvetage actuellement en service.

### 1.2.1 Détails du bâtiment

Numéro officiel/OMI	820241/ 7915228
Service	Des Îles-de-la-Madeleine (Québec) à Souris
Exploitant	CTMA
Période d'exploitation	Service sur dix mois (d'avril à janvier)
Distance de traversée	146 km
Capacité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes</li> </ul>	800
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passagers</li> </ul>	750
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Automobiles</li> </ul>	200
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracteurs - Remorques</li> </ul>	25
Ponts-garages	3
Année de construction	1981
Jauge brute	10 024 tonnes
Jauge nette	3 007 tonnes
Longueur hors tout	116,24 m
Largeur	18,51 m
Tirant d'eau maximal :	4,995 m
Profondeur	12,55 m
Type de carburant et quantité	Diesel – 5 213 062 litres
<i>Renseignements sur l'équipement de</i>	
Passagers	750 ou 768
Membres d'équipage	50 ou 32
Effectif	800
Classe de voyage	Proximité du littoral I, limité aux voyages de

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

<i>DEM :</i>	DBC MSS Type 1, 14679 C/W à une
Poids	Environ 1 400 kg
Système de chute	Simple
Capacité	400 en 30 minutes (chaque DEM)
Radeaux du DEM	Aucun
Hauteur arrière-bord	13,44 mètres
Radeaux de sauvetage	8 X 50 personnes DBC (par côté)
Radeaux de sauvetage (sous bossoir)	8 X 25 personnes (ne comprend pas le
<i>Bateau de sauvetage :</i>	2
Type	Hurricane 533 FRC, C/W moteur Yamaha
Capacité	6 personnes chacun
Gilets de sauvetage	Lalizas, type 70178 gilet de sauvetage de qualité supérieure pour adulte Mustang, modèles 8000 et 8005

## 2 Renseignements généraux

### 2.1 Objet

Le présent énoncé des besoins vise à solliciter un organisme (entrepreneur ou fournisseur) spécialisé dans les dispositifs d'évacuation en mer pour fournir l'équipement nécessaire à bord du Madeleine. Le fournisseur fournira l'équipement de sauvetage et présentera une proposition de prix au représentant détaché du fabricant d'équipement d'origine (FEO), pour la supervision de l'installation et l'essai final des unités.

La livraison doit être faite à Verreault Navigation, 127, rue du Quai, Les Méchins (Québec) au plus tard le 5 février 2018.

L'entrepreneur retenu est responsable de l'approvisionnement et de la livraison des nouveaux systèmes (DEM et radeaux de sauvetage) à Verreault Navigation, au Québec, y compris tout le transport, les droits de douane et les taxes.

L'entrepreneur retenu est chargé de s'assurer que tout l'équipement fourni est approuvé par une société de classification qui agit à titre d'organisme reconnu (OR) pour Sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada (SSMTC) et qui est acceptée par Lloyd's Register. Le DEM et tout l'équipement fourni doivent satisfaire aux exigences de la section 4 du présent énoncé des travaux.

Une visite facultative sur place sera possible pour les soumissionnaires intéressés afin de déterminer toutes les particularités des dispositifs des DEM du bâtiment. L'espace alloué pour le poste de rassemblement et la zone pour l'installation du nouveau DEM est déjà déterminé, et tout nouvel équipement devra respecter l'espace réellement disponible et permettre un accès sécuritaire à la zone environnante. La date de visite et l'emplacement du bâtiment seront déterminés avant l'attribution du contrat, afin de permettre à tout entrepreneur ou fournisseur éventuel de monter à bord.

Le DEM proposé doit actuellement être mis en service maritime et doit être représenté par le fabricant d'équipement d'origine (FEO) au Canada. L'organisme de services désigné du fabricant doit détenir un stock de pièces de rechange essentielles et être en mesure d'affecter des représentants détachés qualifiés, d'offrir un soutien approfondi de la documentation des composantes et d'offrir un soutien technique pour la révision normalisée et la réparation. L'organisme de services doit être en mesure d'offrir ces services et des pièces aux îles-de-la-Madeleine, au Québec, ainsi qu'à tous les grands chantiers navals situés sur la côte Est du Canada.

## **2.2 Trousse de présentation de la soumission**

Le soumissionnaire doit s'efforcer d'inclure dans la trousse de présentation de la soumission un document de référence rempli intitulé « Section de renvoi aux exigences », qui indiquera le numéro de la page et du paragraphe de la trousse où les exigences énoncées dans cette spécification sont respectées. Une copie du modèle de ce document figure dans les documents de présentation de la soumission.

Le soumissionnaire doit fournir une copie de chacun des éléments suivants :

Données techniques énumérées à la partie 3 du présent EB.

Documentation sur la conformité à la réglementation, avec renvoi à la partie 4 du présent EB.

Directives d'installation et calendrier d'entretien publiés par les fabricants à l'égard des dispositifs d'évacuation en mer proposés.

Ventes, spécifications techniques et directives de mise à l'eau détaillées de l'équipement proposé publiées par les fabricants.

Prix à payer pour affecter le représentant détaché formé du fabricant d'équipement d'origine (FEO) pendant l'installation et la mise à l'essai du DEM proposé, ainsi que pendant la formation donnée sur le dispositif. L'entrepreneur doit également donner de l'information sur l'emplacement du représentant détaché au Canada et sur le délai de réponse lié associé à la norme de service pour l'affectation d'un représentant détaché sur place.

Taux du service sur le terrain du FEO (courant) pour l'inspection annuelle et taux de déploiement, de réemballage et de recertification. Le coût des taux annuels et d'un déploiement et d'une recertification suivant le déploiement doit être détaillé séparément et inclus dans la soumission. Une estimation doit être fournie pour la période normale requise pour la recertification, tant annuelle que consécutive à un déploiement. Soulignons que le coût du transport et des déplacements est exclu.

Diagramme du DEM proposé indiquant l'emplacement des unités du DEM et des radeaux de sauvetage, ainsi que l'emplacement des palans rapprocheurs et des nouveaux radeaux de sauvetage proposés.

## 3 Description des travaux

### 3.1 Équipement en place

Les deux (2) nouveaux DEM complets avec des câbles, des treuils de mise à la mer, des fils et des poulies doivent pouvoir être installés à un endroit semblable à celui des unités du DEM existantes, situées sur le pont des embarcations, à bâbord et à tribord (environ au secteur 66).



Figure1 : Moxie MES, sur la terrasse de bateaux

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017



Figure2 : chute, avec porte ouverte ouverte

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017



Figure3 : treuil bowsing avec poulies verticales et horizontales

Les seize (16) radeaux de sauvetage DBC actuels situés de chaque côté des DEM sur le pont de navigation, soit huit (8) à bâbord et huit (8) à tribord, doivent être remplacés. Actuellement, quatre (4) supports de mise à l'eau sont soudés aux ponts par quatre canaux carrés (deux sur le pont du bâtiment et deux sont le pont de navigation) et quatre platebandes/bases (*voir la figure 4*). L'entrepreneur doit indiquer si les râteliers de mise à l'eau des radeaux de sauvetage existants sont recommandés en prévision d'une réutilisation avec les nouveaux radeaux de sauvetage à fournir.



Figure4 : Présentoir en radeau de plage de plage, avec quatre radeaux X 50

### 3.2 Équipement devant être fourni

L'entrepreneur doit installer les deux (2) NOUVEAUX DEM (installation de pont ouvert) qui seront achetés dans le cadre de cet énoncé des besoins. Voici l'équipement devant être fourni :

- Deux (2) systèmes de classe approuvés (chutes ou toboggans), dans la même zone que les DEM existants, pour une capacité totale de 800 personnes, soit 400 de chaque côté (la capacité additionnelle de 25 % est offerte par les huit radeaux de sauvetage mis à l'eau par bossoir transportant 25 personnes).
- Des poulies de mise à la mer, des câbles, des profils d'arrimage de lignes de mise à la mer et des points d'attache convenant au nouvel équipement.
- Radeaux de sauvetage correspondant à l'effectif requis du bâtiment, par côté. Tout l'équipement fourni doit satisfaire aux exigences du Code des engins de sauvetage et des normes indiquées à la section 4 de cette spécification.
- Conception et estimation des coûts pour les râteliers de mise à l'eau requis (à bâbord et à tribord) pour accommoder les radeaux de sauvetage proposés.
- La tuyauterie rattachée au système de dégagement (au besoin) doit être en acier inoxydable ou faite d'un matériau résistant à la corrosion.
- Postes locaux de dégagement et de commande pour le DEM.

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

- Prix à payer pour s'assurer que le représentant détaché formé à l'usine du fabricant sera sur place et que l'installation satisfera à toutes les exigences du fabricant.

### 3.2.1 Fonctionnalités des nouveaux DEM et accessoires

- Le DEM installé doit pouvoir permettre d'évacuer au moins l'effectif requis de 800 personnes dans un délai de 30 minutes.
- Le DEM doit utiliser une méthode de glissade ou de chute à glissière hélicoïdale avec des systèmes doubles de glissade ou de chute (chaque unité).
- Tous les radeaux de sauvetage fournis doivent être couverts (pourvus d'un taud), à redressement automatique et munis de trousse de secours de classe B. Les radeaux comprennent :
  - les radeaux faisant partie du DEM;
  - des radeaux largables supplémentaires.
- La taille du nouveau DEM doit être comparable à celle de l'ancien modèle, car la superficie du pont doit demeurer semblable. Dimensions approximatives de l'ancien DEM : 1,63 m de longueur X 1,5 m de largeur X 2,23 m de hauteur, poids : 1 400 kg
- La hauteur du franc-bord du bâtiment est de 13,44 mètres, dans les états de mer les plus favorables.
- Le nombre total (DEM et radeaux largables) de radeaux de sauvetage proposés doit être de dix ou moins (maximum de cinq (5) radeaux de sauvetage par côté).
- Le DEM doit pouvoir être déployé à partir du bâtiment dans des conditions défavorables d'assiette pouvant aller jusqu'à 10 degrés et de bande pouvant aller jusqu'à 20 degrés, de chaque côté.
- Le système de glissade ou de chute pour la descente du DEM doit être déployé avec au moins un radeau de sauvetage à redressement automatique pourvu d'un taud et intégré au dispositif.
- Le DEM doit être compatible avec les gilets de sauvetage qui sont actuellement utilisés sur le bâtiment (voir la section 1.2.1). Cette information doit être confirmée dans la trousse de présentation de la soumission.

## 4 Exigences et normes générales

### 4.1 Exigences réglementaires, de classification et des normes

- 1) Le type des dispositifs d'évacuation en mer (DEM) doit être approuvé par un des organismes reconnus (OR) par Sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada dans le cadre du Programme de délégation des inspections obligatoires (PDIO) et accepté par Lloyd's Register.
- 2) Le bâtiment Madeleine est classé auprès de Lloyd's Register et est délégué en vertu du Programme de délégation des inspections obligatoires (PDIO) de Sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada (SSMTC). Le DEM et les radeaux de sauvetage doivent satisfaire aux exigences de Lloyd's Register et de SSMTC.
- 3) Le DEM et les radeaux de sauvetage doivent satisfaire aux exigences rattachées aux normes suivantes. Les éditions actuelles des documents au moment de la présentation de la soumission doivent être utilisées.
  - a) Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS) de l'OMI
  - b) Code des engins de sauvetage de l'OMI, y compris les dernières recommandations du Code. En particulier, la résolution MSC. 81/70 Résolution MSC.81(70) de l'Organisation maritime internationale intitulée *Recommandation révisée sur la mise à l'essai des engins de sauvetage* et annexes, dans sa forme modifiée
  - c) Règles et règlements de classification des bâtiments (Lloyd's Register)
  - d) *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC 2001)*
    1. *Règlement sur l'équipement de sauvetage*
    2. *Règlement sur les machines de navires*
    3. *Règlement sur la construction de coques*
    4. *Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux*
  - e) Publications de Transports Canada
    5. TP127 – Normes d'électricité régissant les navires
    6. TP14475 – Norme canadienne sur les engins de sauvetage
    7. TP14612 – Procédures d'approbation de l'équipement de sauvetage et des produits de protection contre l'incendie de structure

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

f) Exigences de LR

- 4 Tous les matériaux fournis et les travaux réalisés par l'entrepreneur doivent convenir aux conditions de fonctionnement suivantes :
- a) Température de l'air extérieure de -(-) 30°C à +35°C
  - b) Vecteur vent de 50 nœuds
  - c) Température de l'eau de - (-) 2°C à +30°C

## 5 Expérience

L'expérience, l'expertise et les qualifications professionnelles de l'entrepreneur sont essentielles à l'obtention d'un résultat positif. Par conséquent, l'entrepreneur ou le fournisseur doit posséder une expérience de la fourniture de systèmes de sauvetage semblables à bord de bâtiments de taille et de complexité comparables à celles du CTMA Madeleine. Il doit également vérifier la disponibilité du personnel et des ressources qualifiés nécessaires à la prestation future des services de garantie, d'entretien et de réparation, dans l'Est du Canada/aux Îles-de-la-Madeleine, au Québec.

## 6 Renseignements communiqués et dessins

La documentation suivante sera remise aux soumissionnaires :

TOCNM Madeleine, Plan des engins de sauvetage 9765-01 (1)

- a) Principaux détails du NM Madeleine (aménagement général)
- b) Ajout de protection structurale au borde pour les postes de mise à l'eau, 1802-97-013 (1)
- c) Détails des renforts aux assises des chutes d'évacuation 1802 97 011
- d) Plan de localisation des principaux équipements de sauvetage 1802-97-007 (1)

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

## 7 Responsabilités de l'entrepreneur et de TC

L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les composantes des systèmes fournis, les raccords et les composants connexes sont approuvés par une société de classification qui agit à titre d'organisme reconnu (RO) pour SSMTC et qui est acceptée par Lloyd's Register. De plus, le DEM doit respecter le Code des engins de sauvetage et être certifié au Canada conformément aux TP14612 et TP14475, ainsi qu'au *Règlement sur l'équipement de sauvetage*.

L'entrepreneur doit assumer tous les coûts d'homologation du dispositif et être témoin des essais d'acceptation exécutés en usine pour la classe du bâtiment.

L'entrepreneur présentera à TC une copie du certificat de conformité de classe de LR pour le DEM et les radeaux de sauvetage. L'entrepreneur présentera à TC une copie du certificat d'essai d'acceptation de l'usine (ou du type approuvé) à l'égard de l'équipement.

Après l'attribution du contrat, le gouvernement du Canada ne prendra pas en considération les demandes de modification des paiements contractuels visant à permettre à l'entrepreneur de recouvrer les frais occasionnés par un changement de lieu de prestation des services requis.

La fourniture des DEM et des radeaux de sauvetage doit se faire à Verreault Navigation, 127, rue du Quai, Les Méchins (Québec), au plus tard le 5 février 2018.

## 8 Contraintes imposées

Les services fournis par l'entrepreneur ne visent aucune décision relative à la révision ou à la définition des critères de recherche clés et des obligations ou exigences contractuelles. Le personnel de l'entrepreneur doit se limiter à formuler des commentaires et des recommandations sur ces questions exclusivement à l'autorité technique.

Les employés de l'entrepreneur qui fournissent les services ne doivent nécessiter aucune supervision directe des fonctionnaires fédéraux et ne sont absolument pas des employés ni des fonctionnaires du gouvernement du Canada.

L'ensemble des dessins, des rapports, des données, des documents ou du matériel fournis à l'entrepreneur par le gouvernement du Canada demeurent la propriété de ce dernier et ne doivent être utilisés que dans le cadre du présent besoin. L'entrepreneur doit protéger les éléments précédents contre toute utilisation non autorisée et ne les divulguer à aucun tiers ni à aucune personne ou agence sans la permission écrite expresse de l'autorité technique. Ces renseignements et ce matériel doivent être retournés à l'autorité technique une fois les services rendus ou à la demande de celle-ci.

Toute la correspondance, qu'elle ait été produite par le personnel de l'entrepreneur ou par une section de TC, doit être présentée à l'autorité technique. La correspondance comprend les comptes rendus des conversations ou des décisions et la correspondance écrite, quel qu'en soit le format.

L'autorité technique ou tout autre représentant autorisé du Ministère doit avoir accès aux travaux exécutés en tout temps.

L'entrepreneur doit veiller à ce que ses employés n'utilisent pas les titres, les logos ou le symbole du gouvernement du Canada ou de TC sur leurs cartes professionnelles, dans leur bureau ou poste de travail, ou sur la correspondance papier et électronique d'une manière qui pourrait laisser entendre que l'employé contractuel est un employé du gouvernement du Canada.

## 9 Produits livrables

Les produits livrables doivent avoir la forme des services fournis à l'autorité technique, conformément à l'évaluation, et des produits correspondants.

Une réunion sera organisée dans les bureaux de l'entrepreneur ou par téléconférence avec l'autorité technique pour discuter du projet et des produits livrables. L'entrepreneur devra fournir au client les renseignements suivants :

### **Avant de commander l'équipement du DEM et les radeaux de sauvetage**

- Dessin d'aménagement du DEM et des radeaux de sauvetage (GA modifiée du bâtiment).
- Procédure d'évacuation utilisée pour ce type de DEM (p. ex. personnel minimal à affecter, etc.).
- Documentation technique sur l'équipement proposé.
- Le client commentera ensuite l'équipement proposé et approuvera le dessin conceptuel de GA.

La fourniture du DEM et des radeaux de sauvetage exigée par le présent EB. L'entrepreneur retenu est responsable de l'approvisionnement et de la livraison des nouveaux dispositifs (DEM et radeaux de sauvetage) à Verreault Navigation, au Québec, y compris tout le transport, les droits de douane et les taxes, au plus tard le 5 février 2018.

L'entrepreneur doit présenter un prix pour l'affectation de techniciens de service (représentants détachés) pendant la phase d'installation et d'essai d'acceptation pendant une période suffisante pour permettre de satisfaire aux exigences réglementaires et de classification, et démontrer que les exigences du présent EB sont respectées. Les essais seront effectués conformément au Code des engins de sauvetage et au *Règlement sur l'équipement de sauvetage*.

Deux (2) exemplaires des manuels d'installation et d'utilisation (en anglais et en français) à reliure, en format papier, dans lesquels on donne les détails de l'installation et du fonctionnement du dispositif, de même que de son entretien, et une liste des pièces. De plus, une copie électronique en format PDF du manuel doit être fournie (en français et en anglais). Cela comprend des copies des certificats d'examen de type pour FAT, ainsi que des dessins d'installation et des instructions.

L'entrepreneur doit présenter un prix pour la tenue de deux (2) séances distinctes (en français et en anglais) de formation et de familiarisation avec le DEM et son fonctionnement, destinées aux deux (2) équipages du bâtiment. Un DVD de formation (ou un autre support électronique) (en français et en anglais) sera également fourni au client.

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

À moins d'indication contraire de la part de l'autorité technique, deux copies papier et une copie électronique des produits livrables doivent lui être transmises. Les exemplaires électroniques doivent être envoyés par voie électronique. Les produits livrables doivent être fournis dans le format suivant : MS Word ou Adobe Acrobat. D'autres formats peuvent être acceptés, si l'autorité technique les approuve.

L'entrepreneur doit savoir que les produits livrables fournis peuvent faire partie d'une spécification ou d'une trousse de renseignements présentée ultérieurement à une autre entité.

#### Attestations

- L'entrepreneur doit obtenir et fournir à TC et à LR toutes les attestations techniques requises, conformément aux règles et codes applicables. Elles doivent inclure les éléments suivants, sans s'y limiter :
  1. Certificats d'inspection du matériel et des composants, y compris tous les rapports d'essai à l'appui des attestations.
  2. Certificats d'essais de matériel, y compris tous les rapports d'essai à l'appui des certificats et les certificats d'approbation de type.
  3. Certificats d'inspection de l'installation du dispositif, y compris la preuve de conformité.
  4. Un certificat d'approbation de classification doit être délivré pour le nouveau DEM.

Deux (2) copies dactylographiées de toutes les données d'essai susmentionnées doivent être fournies à l'autorité technique (AT) avant l'acceptation.

## 10 Modalités de paiement

Les modalités de paiement associées à ce contrat consisteront en un prix fixe, qui comprend les frais de transport, les droits de douane et les taxes.

## Critères de sélection

### Méthode de sélection de l'entrepreneur

Le choix de l'entrepreneur/du fournisseur se fera en fonction de la note combinée la plus élevée pour une proposition recevable, selon un ratio en pourcentage de 70:30 pour le mérite technique et le prix, respectivement. Note finale = Note pour le mérite technique + Note pour le prix le plus bas

(maximum : 100 points) = (maximum : 70 points) + (maximum : 30 points)

#### Note pour le prix le plus bas

La proposition recevable sur le plan technique dont le prix est le plus bas obtient un maximum de 40 points et les autres propositions recevables sur le plan technique obtiennent une note établie selon la formule suivante :

Note pour le prix le plus bas = Proposition la moins-disante/Prix de la soumission X 30

#### Points pour le mérite technique

Le total des points est 70.

Le nombre minimal de points à attribuer est 30.

Le tableau qui suit donne un exemple de trois soumissions recevables. La sélection de l'entrepreneur se fait selon un ratio de 90:10 pour le mérite technique et le prix, respectivement. Le nombre total des points disponibles est égal à 135 et le prix évalué le plus bas s'élève à 45 000 \$ (45).

Base de sélection – Note combinée la plus élevée pour le mérite technique (90 %) et le prix (10 %)			
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique générale	115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission	55 000 \$	50 000 \$	45 000 \$
Note pour le mérite technique	$115/135 \times 90 = 76,66$	$89/135 \times 90 = 59,33$	$92/135 \times 90 = 61,33$
Note pour le prix	$45/55 \times 10 = 8,18$	$45/50 \times 10 = 9,00$	$45/45 \times 10 = 10,00$

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

Note combinée	84,84	68,33	71,33
Note générale	1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

Le soumissionnaire 1 était le plus cher, mais le mérite technique lui a permis de remporter la soumission.

## Critères techniques obligatoires

La soumission doit satisfaire aux critères techniques obligatoires ci-dessous. Le soumissionnaire doit présenter les documents nécessaires pour prouver sa conformité à ces exigences.

Les soumissions qui ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément. Les soumissionnaires doivent remplir la liste de vérification suivante et l'inclure dans la trousse de présentation de la soumission.

### Critères techniques obligatoires (TO)

Nom du soumissionnaire :

Date : \_\_\_\_

Numéro	Description du critère	Respecté	Non respecté	Renvoi dans la proposition
TO1	Les soumissionnaires doivent démontrer la qualité et l'exhaustivité de la proposition écrite. Démonstration de la façon dont les exigences seront respectées. Indicateurs Remplissez la section 9 et expliquez par écrit, de façon concise et claire, comment chaque exigence sera respectée.			

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

<b>TO2</b>	<p>Les soumissionnaires doivent démontrer que les unités du DEM sont approuvées et satisfont à toutes les exigences de la section 4.</p> <p>Présentez la documentation de LR indiquant que la société évaluera et approuvera la conception conformément à ses règles et ses normes, et que les exigences de la section 4 seront respectées.</p>			
<b>TO3</b>	<p>Les soumissionnaires doivent démontrer que le nouveau DEM satisfait au moins aux critères de fonctionnalité établis, décrits aux sections 3.2 et 3.2.1.</p> <p>L'entrepreneur doit vérifier et résumer les fonctions de l'équipement proposé pour les éléments énumérés aux sections 3.2 et 3.2.1.</p>			
<b>TO4</b>	<p>La soumission fournie doit démontrer la capacité de fournir, de livrer les DEM et les radeaux de sauvetage, et de concevoir les râteliers de mise à l'eau au plus tard le 5 février 2018.</p>			
<b>TO5</b>	<p>Les soumissionnaires doivent démontrer qu'un représentant détaché de l'Est du Canada peut assurer un soutien du bâtiment sur le circuit désigné.</p> <p>L'entrepreneur doit fournir des documents d'identité et les coordonnées du représentant détaché, et faire état des qualifications de ce dernier.</p>			
<b>TO6</b>	<p>Les soumissionnaires doivent indiquer au moins six (6) installations effectuées au cours des dix (10) dernières années par le fabricant du DEM. La liste de référence doit également comprendre les installations actuelles de l'équipement du fournisseur, qui a été installé/entretenu au Canada par le fabricant au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>Cela doit prendre la forme de preuves objectives.</p>			

T07	<p>Les soumissionnaires doivent indiquer une durée et une estimation des coûts pour chacune des activités suivantes :</p> <p>L'entrepreneur doit fournir une estimation écrite des coûts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de nouveaux équipements DEM et des radeaux de sauvetage</li> <li>- Estimation et conception des nouveaux râteliers de mise à l'eau des radeaux de sauvetage proposés</li> <li>- Fourniture du représentant détaché pour la période initiale de l'installation et de l'essai</li> <li>- Établissement des coûts courants de l'affectation du représentant détaché et de la recertification, conformément à la section 2.2</li> </ul>			
-----	---	--	--	--

## Critères de mérite technique

### Mérite technique (MT)

#### MT1 DEM autonome, dégagement en une seule action entièrement autonome

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le soumissionnaire fournira un DEM approuvé avec un système total ou une combinaison de systèmes de dégagement en une seule action autonomes.</p> <p><b>Total (10 points)</b></p> <p>(0 à 2 points) Dispositif très complexe, beaucoup plus imposant que l'original, avec système de mise à l'eau électrique/hydraulique, nécessitant des membres d'équipage additionnels pour déployer le DEM</p> <p>(3 à 6 points) Système plus imposant que l'original qui nécessite des modifications minimales, avec système de dégagement assisté, nécessitant la participation de deux à trois membres d'équipage pour le déploiement</p> <p>(7 à 10 points) Entreposage compact tout-en-un, empreinte minimale et dégagement en une seule action (non électrique/hydraulique) nécessitant une participation minimale de l'équipage</p>		

#### MT2 Système à alignement/réglage de la tension automatique

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le soumissionnaire a fourni un DEM muni d'un système de palans rapprocheurs fonctionnel :</p> <p><b>Total (10 points)</b></p> <p>(2 points) Le système de palans rapprocheurs est manuel, sans alignement automatique.</p> <p>(6 points) Le système de palans rapprocheurs a une fonction automatique permettant l'alignement.</p>		

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

(10 points) Le système de palans rapprocheurs est entièrement automatique, pour l'alignement et le réglage de la tension automatiques.		
--	--	--

### MT3 Retour dans le bâtiment par chute ou glissade

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le DEM sera conçu pour permettre à l'équipage de remonter dans le bâtiment ou d'aider les passagers à évacuer le bâtiment.</p> <p><b>Total (4 points)</b></p> <p>(0 à 2 points) Le DEM permet à l'équipage ou aux passagers de remonter dans le bâtiment en glissant ou en se laissant tomber au moyen d'un harnais.</p> <p>(3 à 4 points) Le DEM permet à l'équipage de remonter dans le bâtiment pendant une évacuation ou de faciliter la récupération du personnel en se laissant tomber ou en glissant rapidement et avec efficacité.</p>		

### MT4 Essais par gros temps

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le fabricant du DEM fournit des documents pour confirmer les essais par gros temps dans des vents plus forts que la force 6 sur l'échelle de Beaufort (selon le Code des engins de sauvetage).</p> <p><b>Total (4 points)</b></p> <p>(1 à 4 points) Le DEM a été mis à l'essai dans des conditions météorologiques de force supérieure à 6 sur l'échelle de Beaufort, conformément aux exigences du Code des engins de sauvetage.</p>		

Numéro de document : 13441315 Version : 1

30-10-2017

#### MT5 Taille de l'équipage pour un déploiement sécuritaire

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le soumissionnaire doit indiquer clairement le personnel et les tâches nécessaires à la mise en place du DEM et à l'évacuation, y compris le personnel affecté aux radeaux de sauvetage.</p> <p><b>Total (10 points)</b></p> <p>(1 à 4 points) Le DEM déploie des systèmes de chute ou glissade et le radeau de sauvetage intégré en premier lieu, et nécessite des radeaux largables pour terminer l'évacuation (très peu de personnel nécessaire).</p> <p>(5 à 10 points) Le DEM déploie un système de chute et tous les radeaux de sauvetage nécessaires (personnel minimal nécessaire).</p>		

#### MT6 Intervention pour l'aide technique

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le fournisseur doit être en mesure d'affecter un représentant détaché pour aider l'équipage du bâtiment, dans un délai de 48 heures. Le dépôt de service est situé dans l'Est du Canada.</p> <p><b>Total (6 points)</b></p> <p>(1 point) Représentant détaché disponible et arrivé sur place dans un délai de 48 heures ou plus</p> <p>(4 points) Représentant détaché disponible et arrivé sur place dans un délai de 36 heures</p> <p>(6 points) Représentant détaché disponible et arrivé sur place dans un délai de 24 heures</p>		

### MT7 Entretien (annuel et suivant un déploiement)

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Temps normalement nécessaire dans l'installation de service du FEO pour inspecter et recertifier le DEM après un déploiement (transport exclu).</p> <p><b>Total (6 points)</b></p> <p>0 (10 jours ou plus)</p> <p>1 à 3 (5 à 9 jours)</p> <p>4 à 6 (4 jours ou moins)</p>		

### MT8 Le DEM facilite l'évacuation des personnes handicapées et blessées

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le dispositif facilite réellement l'évacuation des personnes handicapées ou blessées, et permet de procéder à une descente assistée et d'établir une bonne communication avec le personnel du bâtiment.</p> <p>La soumission présentée démontrera ce qui suit :</p> <p>Total (6) points</p> <p>Démonstration d'une descente assistée d'un passager handicapé ou blessé par l'équipage (0 à 4 points)</p> <p>Démonstration d'une aide combinée à une bonne communication et à un contact visuel (0 à 2 points)</p>		<p>Démontre la descente assistée</p> <p>Permet l'utilisation d'une civière</p> <p>Permet une bonne communication avec le personnel du bâtiment, y compris la portée visuelle</p>

#### MT9 Le système de glissade/chute du DEM protège contre les éléments

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Le système de glissade ou de chute du DEM est couvert et offre une protection contre les éléments pendant la descente.</p> <p>Total (8 points)</p> <p>(0 à 4 points) La glissade ou la chute offre une protection partielle.</p> <p>(4 à 8 points) La glissade ou la chute se fait entièrement à couvert et offre une bonne protection contre les éléments.</p>		

#### MT10 Coût du service prévu

Description du critère	Note	Indicateurs
<p>Coût actuel du service de représentant détaché du FEO (indiqué dans la proposition de prix) proposé par le fournisseur et FEO du DEM pour l'entretien annuel et suivant un déploiement</p> <p>Total (6 points)</p> <p>Coût de l'entretien annuel x 6 + déploiement (1) = Total</p> <p>(0 à 4 points) Total bas/Total coté X 6</p> <p>(6 points) Total bas</p>		